Date de l'arrêté : 04/03/2024 Objet : Arrêté de circulation	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Saint-Girons AUGIREIN - Commune

ARRÊTÉ

N° AR_2024_003

Monsieur le Maire d'AUGIREIN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, dont las articles. L 2213-1, L 2213-1.1,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié le 23 septembre 1981,

Vu la demande de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES sise 09200 Encourtiech,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le Village et au Hameau de Terrefete en agglomération, lors des travaux de goudronnage qui se dérouleront à partir
du 5 Mars 2024 jusqu'à la fin des travaux,

ARRETE

Article 1: **Il est interdit de circuler et de stationner à compter du Mardi 5 Mars 2024 jusqu'à la fin des travaux, à partir de 8h à 18h.**
Les travaux auront lieu sur le hameau de Terrefete:
Place de l'Eglise; Rue de Terrefete; Chemin des Jardins; Chemin de l'Eau.
Et sur le Village:
Rue de la Forge; Rue de la Libre Pensée; Rue de La Hage; Rue d'Antony; Chemin de Saint-Martin; Impasse des Haourasses.

Article 2: La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière. Sa mise en place et sa conservation durant tout le temps des travaux seront à la charge de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES
Les signaux en place seront déposés et la circulation rétablie dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

Article 3: A la fin des travaux tous les déchets, gravats, végétaux et autres seront enlevés par l'entreprise.

Article 4: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et réglements en vigueur.

Article 5: Monsieur le Maire
Monsieur le commandant de la brigade de Saint-Girons
Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Charles DAFFIS

MAIRIE d'AUGIREIN R.F. ARIEGE

Fait à AUGIREIN, le 04 mars 2024